

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden
67000 Strasbourg

Propriétaire

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
16 RUE DE LAUSANNE
67000 STRASBOURG

Demandeur

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
16 RUE DE LAUSANNE
67000 STRASBOURG

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Programme de travaux : Réaménagement des locaux avec des travaux sur les murs, sols, plafonds des locaux visités. Les fenêtres, les sanitaires et les cages d'escaliers ne sont pas concernés par les travaux.
Les façades extérieures sont aussi concernés par des travaux

Date du rapport : 19/03/2026

Date de visite : 09/02/2026

Nombre de pages : 57

Fait à : 62450 BAPAUME

Référence du dossier : 2602CGESG -
B11437000000232

Nombre de prélèvements : 31

Nombre d'analyses réalisées : 31

Le présent rapport est établi par :
Anthony BLUM

dont les compétences sont certifiées par :
SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy
Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
sur la durée de validité du 29/11/2022 au
28/11/2029

Certificat de compétence :
n° DTI/202211 - 004

Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version initiale	23/02/2026	Diagnostic amiante et plomb avant travaux
Version 02	19/03/2026	Ajout des façades

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE.....	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION.....	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE.....	7
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	9
VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE.....	9
1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT	9
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT.....	9
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	10
1. PRELEVEMENTS	11
2. COMPOSANTS.....	20
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	22
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	25
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	56
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	56
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	57

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Réaménagement des locaux avec des travaux sur les murs, sols, plafonds des locaux visités. Les fenêtres, les sanitaires et les cages d'escaliers ne sont pas concernés par les travaux.

Les façades extérieures sont aussi concernés par des travaux

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Ensemble des locaux impactés par les travaux et défini dans la liste des pièces et des façades

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Néant	

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Rappel réglementaire et normatif:

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Article R4412-97 du code du travail
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Bureaux

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
RDC	CARSAT Bureau 1
RDC	CARSAT Bureau 2
RDC	CARSAT Bureau 3
RDC	Accueil 1
RDC	Accueil 2
RDC	Accueil 3
RDC	Accueil général
R+1	Bureau 101
R+1	Bureau 102
R+1	Service courrier 103
R+1	Bureau 100
R+1	Bureau 104
R+1	Bureau 105
R+1	Bureau 107

R+1	Bureau 108
R+1	Dégagement 2
R+1	Circulation 2
R+1	Salle de réunion 110
R+1	Dégagement 1
R+1	Circulation 1
R+1	Réfectoire 111
R+1	Bureau 112
R+1	Bureau 113
R+1	Bureau 114
R+1	Bureau 115
R+1	Bureau 116
Extérieur	côté dégagement 1
Extérieur	côté dégagement 2
Extérieur	côté accueil général

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Metz (Cofrac : 1-6091)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
> GRASSER Jérémy

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Vide sanitaire accessible et visitable	-	-	X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable			X
Bâtiment vide d'occupants		X	
Bâtiment vide de mobiliers		X	
Equipements en fonctionnement	X		

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Occupé

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	2022 01 18 DTA CPAM Illkirch (validité 20 02 2027)
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
RDC	RDC
R+1	R+1

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§V.2)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.3)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
Néant	-	-				

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	R+1 - Bureau 101; R+1 - Bureau 102; R+1 - Service courrier 103; R+1 - Bureau 100; R+1 - Bureau 104; R+1 - Bureau 105; R+1 - Bureau 107; R+1 - Bureau 108; R+1 - Salle de réunion 110; R+1 - Bureau 112; R+1 - Bureau 113; R+1 - Bureau 114; R+1 - Bureau 115; R+1 - Bureau 116	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragrée	Ragrée sous moquette	P001 (R+1 - Bureau 101) P007 (R+1 - Bureau 102) P019 (R+1 - Bureau 112) P021 (R+1 - Bureau 105)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	R+1 - Bureau 101; R+1 - Circulation 2; R+1 - Circulation 1; R+1 - Bureau 112	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit ciment mur + tapisserie	P002 (R+1 - Bureau 101) P008 (R+1 - Circulation 2) P012 (R+1 - Circulation 1) P020 (R+1 - Bureau 112)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	R+1 - Bureau 101	3 - Parois verticales intérieures - Poteaux - Enduit à base de ciment, lissé ou taloché (ragrée, débullage, lissage)	Enduit ciment poteaux + tapisserie	P004 (R+1 - Bureau 101)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	R+1 - Bureau 101; R+1 - Bureau 102; R+1 - Service courrier 103; R+1 - Bureau 100; R+1 - Bureau 104; R+1 - Bureau 105; R+1 - Salle de réunion 110; R+1 - Bureau 112; R+1 - Bureau 113; R+1 - Bureau 114; R+1 - Bureau 115	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnées - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit plâtre cloison	P003 (R+1 - Bureau 101) P006 (R+1 - Service courrier 103) P011 (R+1 - Salle de réunion 110) P022 (R+1 - Bureau 105)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-005	R+1 - Circulation 2; R+1 - Circulation 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Colle de lino + Ragréage	P005 (R+1 - Circulation 2) P009 (R+1 - Circulation 1) P010 (R+1 - Circulation 1)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	RDC - CARSAT Bureau 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Ragréage + colle moquette	P013 (RDC - CARSAT Bureau 3)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	RDC - CARSAT Bureau 1; RDC - CARSAT Bureau 2; RDC - CARSAT Bureau 3; RDC - Accueil 1; RDC - Accueil 2; RDC - Accueil 3; RDC - Accueil général	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit plâtre mur	P014 (RDC - CARSAT Bureau 3) P015 (RDC - CARSAT Bureau 1) P017 (RDC - Accueil 3)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	RDC - Accueil général	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Colle de lino + Ragréage	P016 (RDC - Accueil général)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	RDC - Accueil 2; RDC - Accueil 3; RDC - Accueil général	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de ciment lissé ou taloché	Enduit ciment mur	P018 (RDC - Accueil général)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	RDC - CARSAT Bureau 1; RDC - CARSAT Bureau 2; RDC - CARSAT Bureau 3; RDC - Accueil 1; RDC - Accueil 2; RDC - Accueil 3; RDC - Accueil général	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds - Panneaux et plaques	Panneaux et plaques	P023 (RDC - Accueil général)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	RDC - Accueil général	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit de jointoiement et plot de colle des plaques de plâtre	colle d'isolant	P024 (RDC - Accueil général)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-012	RDC - Accueil général	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Isolant plafond	Isolant plafond	P025 (RDC - Accueil général)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-013	Extérieur - côté dégagement 1; Extérieur - côté dégagement 2; Extérieur - côté accueil général	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur béton	P026 (Extérieur - côté dégagement 1) P029 (Extérieur - côté dégagement 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-014	Extérieur - côté dégagement 1; Extérieur - côté dégagement 2; Extérieur - côté accueil général	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Crépis extérieur	Crépis extérieur soubassement	P027 (Extérieur - côté dégagement 1) P030 (Extérieur - côté dégagement 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-015	Extérieur - côté dégagement 1; Extérieur - côté dégagement 2; Extérieur - côté accueil général	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Crépis extérieur	Crépis extérieur	P028 (Extérieur - côté dégagement 1) P031 (Extérieur - côté dégagement 2)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction concernés	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrément par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

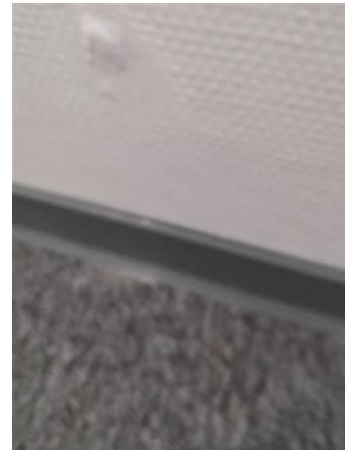
N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Ragraéage sous moquette	R+1 - Bureau 101	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	09/02/2026	Absence d'amiante	
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enduit ciment mur + tapisserie	R+1 - Bureau 101	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit plâtre cloison	R+1 - Bureau 101	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Enduit ciment poteaux + tapisserie	R+1 - Bureau 101	3 - Parois verticales intérieures - Poteaux	09/02/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Colle de lino + Ragréage	R+1 - Circulation 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	09/02/2026	Absence d'amiante	
P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit plâtre cloison	R+1 - Service courrier 103	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	
P007	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Ragréage sous moquette	R+1 - Bureau 102	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	09/02/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P008	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enduit ciment mur + tapisserie	R+1 - Circulation 2	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	
P009	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Colle de lino + Ragréage	R+1 - Circulation 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	09/02/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P010	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Colle de lino + Ragréage	R+1 - Circulation 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	09/02/2026	Absence d'amiante	
P011	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit plâtre cloison	R+1 - Salle de réunion 110	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	
P012	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enduit ciment mur + tapisserie	R+1 - Circulation 1	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	
P013	<u>Identifiant:</u> ZPSO-006 <u>Description:</u> Ragréage + colle moquette	RDC - CARSAT Bureau 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	09/02/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P014	<u>Identifiant:</u> ZPSO-007 <u>Description:</u> Enduit plâtre mur	RDC - CARSAT Bureau 3	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	
P015	<u>Identifiant:</u> ZPSO-007 <u>Description:</u> Enduit plâtre mur	RDC - CARSAT Bureau 1	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P016	<u>Identifiant:</u> ZPSO-008 <u>Description:</u> Colle de lino + Ragréage	RDC - Accueil général	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	09/02/2026	Absence d'amiante	
P017	<u>Identifiant:</u> ZPSO-007 <u>Description:</u> Enduit plâtre mur	RDC - Accueil 3	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	
P018	<u>Identifiant:</u> ZPSO-009 <u>Description:</u> Enduit ciment mur	RDC - Accueil général	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P019	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Ragréage sous moquette	R+1 - Bureau 112	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	09/02/2026	Absence d'amiante	
P020	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enduit ciment mur + tapisserie	R+1 - Bureau 112	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	
P021	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Ragréage sous moquette	R+1 - Bureau 105	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	09/02/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P022	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit plâtre cloison	R+1 - Bureau 105	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	09/02/2026	Absence d'amiante	
P023	<u>Identifiant:</u> ZPSO-010 <u>Description:</u> Panneaux et plaques	RDC - Accueil général	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	09/02/2026	Absence d'amiante	
P024	<u>Identifiant:</u> ZPSO-011 <u>Description:</u> colle d'isolant	RDC - Accueil général	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	09/02/2026	Absence d'amiante	
P025	<u>Identifiant:</u> ZPSO-012 <u>Description:</u> Isolant plafond	RDC - Accueil général	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	09/02/2026	Absence d'amiante	
P026	<u>Identifiant:</u> ZPSO-013 <u>Description:</u> Enduit extérieur béton	Extérieur - côté dégagement 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	09/02/2026	Absence d'amiante	
P027	<u>Identifiant:</u> ZPSO-014 <u>Description:</u> Crépis extérieur soubassement	Extérieur - côté dégagement 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	09/02/2026	Absence d'amiante	
P028	<u>Identifiant:</u> ZPSO-015 <u>Description:</u> Crépis extérieur	Extérieur - côté dégagement 1	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	09/02/2026	Absence d'amiante	
P029	<u>Identifiant:</u> ZPSO-013 <u>Description:</u> Enduit extérieur béton	Extérieur - côté dégagement 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	09/02/2026	Absence d'amiante	
P030	<u>Identifiant:</u> ZPSO-014 <u>Description:</u> Crépis extérieur soubassement	Extérieur - côté dégagement 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	09/02/2026	Absence d'amiante	

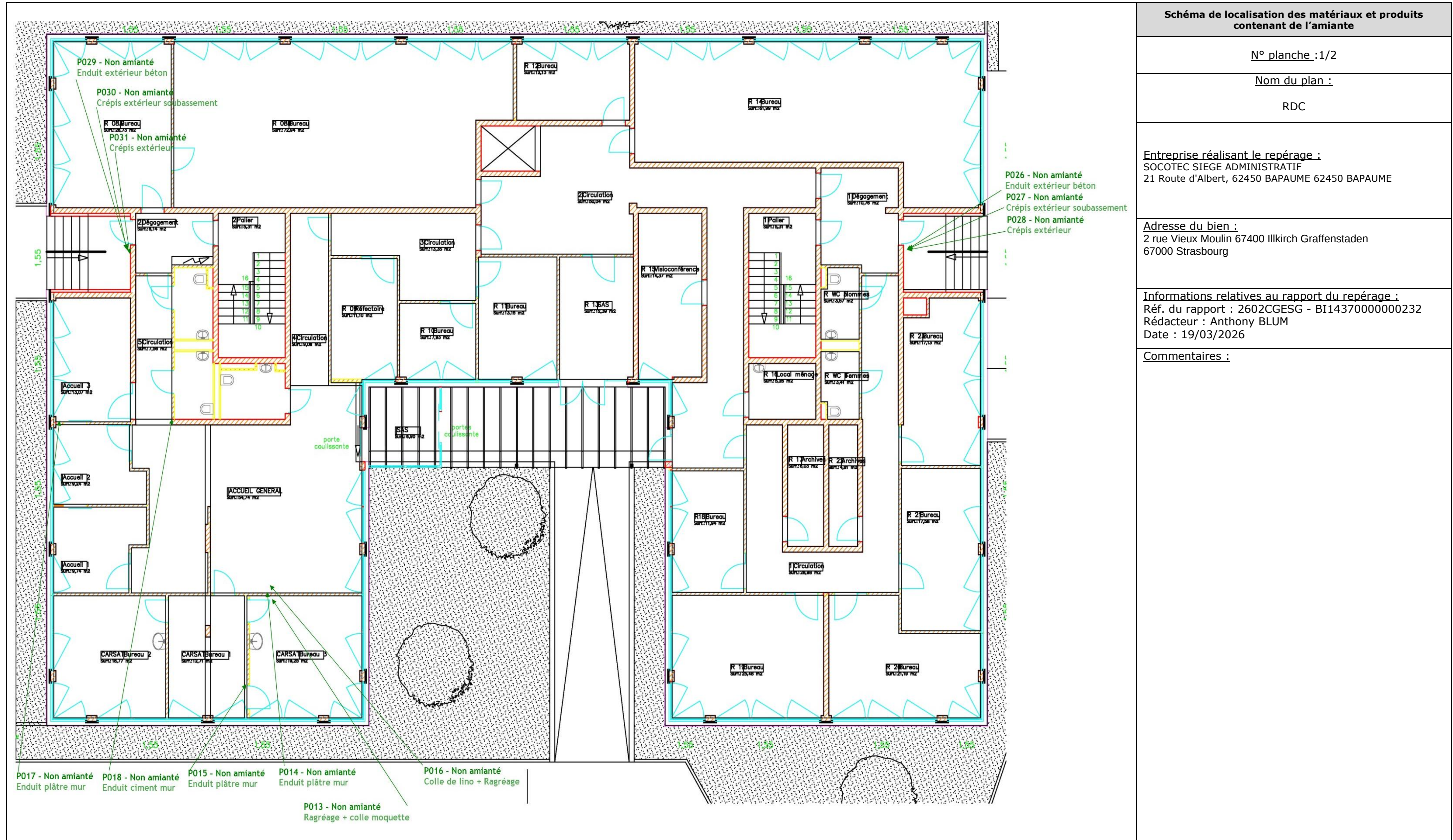
N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P031	<u>Identifiant:</u> ZPSO-015 <u>Description:</u> Crépis extérieur	Extérieur - côté dégagement 2	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	09/02/2026	Absence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification
ZPSO-001	R+1 - Bureau 101; R+1 - Bureau 102; R+1 - Service courrier 103; R+1 - Bureau 100; R+1 - Bureau 104; R+1 - Bureau 105; R+1 - Bureau 107; R+1 - Bureau 108; R+1 - Salle de réunion 110; R+1 - Bureau 112; R+1 - Bureau 113; R+1 - Bureau 114; R+1 - Bureau 115; R+1 - Bureau 116	Ragréage sous moquette	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	R+1 - Bureau 101; R+1 - Circulation 2; R+1 - Circulation 1; R+1 - Bureau 112	Enduit ciment mur + tapisserie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	R+1 - Bureau 101	Enduit ciment poteaux + tapisserie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	R+1 - Bureau 101; R+1 - Bureau 102; R+1 - Service courrier 103; R+1 - Bureau 100; R+1 - Bureau 104; R+1 - Bureau 105; R+1 - Salle de réunion 110; R+1 - Bureau 112; R+1 - Bureau 113; R+1 - Bureau 114; R+1 - Bureau 115	Enduit plâtre cloison	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	R+1 - Circulation 2; R+1 - Circulation 1	Colle de lino + Ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	RDC - CARSAT Bureau 3	Ragréage + colle moquette	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	RDC - CARSAT Bureau 1; RDC - CARSAT Bureau 2; RDC - CARSAT Bureau 3; RDC - Accueil 1; RDC - Accueil 2; RDC - Accueil 3; RDC - Accueil général	Enduit plâtre mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	RDC - Accueil général	Colle de lino + Ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	RDC - Accueil 2; RDC - Accueil 3; RDC - Accueil général	Enduit ciment mur	Absence d'amiante

N° de composant	Localisation	Description	Justification
			(Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	RDC - CARSAT Bureau 1; RDC - CARSAT Bureau 2; RDC - CARSAT Bureau 3; RDC - Accueil 1; RDC - Accueil 2; RDC - Accueil 3; RDC - Accueil général	Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	RDC - Accueil général	colle d'isolant	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-012	RDC - Accueil général	Isolant plafond	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-013	Extérieur - côté dégagement 1; Extérieur - côté dégagement 2; Extérieur - côté accueil général	Enduit extérieur béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-014	Extérieur - côté dégagement 1; Extérieur - côté dégagement 2; Extérieur - côté accueil général	Crépis extérieur soubassement	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-015	Extérieur - côté dégagement 1; Extérieur - côté dégagement 2; Extérieur - côté accueil général	Crépis extérieur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS



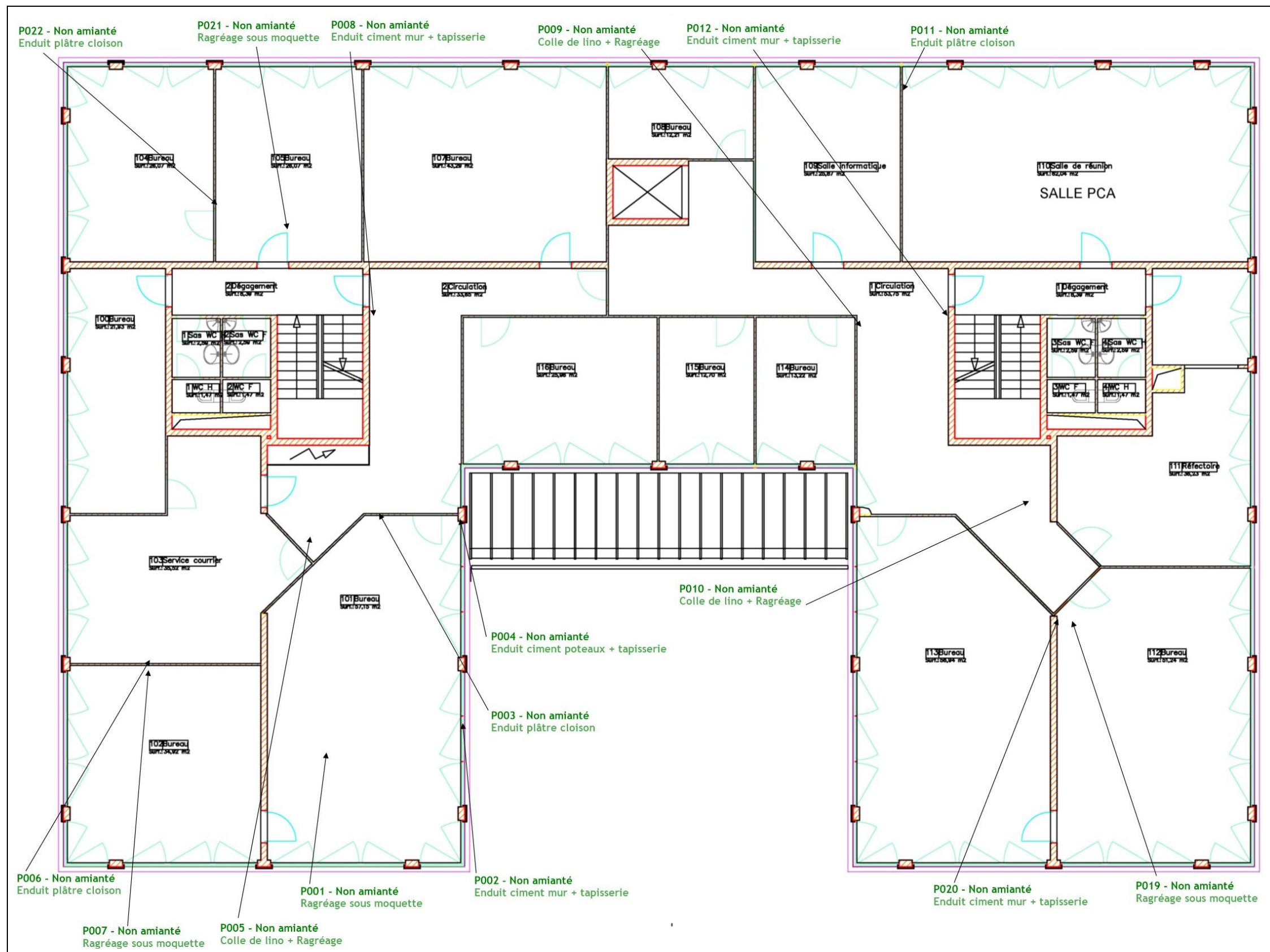


Schéma de localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante
N° planche : 2/2
Nom du plan : R+1
Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC SIEGE ADMINISTRATIF 21 Route d'Albert, 62450 BAPAUME 62450 BAPAUME
Adresse du bien : 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg
Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2602CGESG - BI14370000000232 Rédacteur : Anthony BLUM Date : 19/03/2026
Commentaires :

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5114 EN DATE DU 17/02/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérès
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5114
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P001 - Ragréage sous moquette - R+ 1 - Bureau 101 ITM-GZNOV-2954579
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris non séparable	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BVM (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5115 EN DATE DU 17/02/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5115
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P002 - Enduit ciment mur + tapisserie - R+1 - Bureau 101 ITM-KJSUA-2954576
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac / Papier

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + Papier non séparable (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : I RC (3)

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
 (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
 (3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
 Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
 Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5116 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérès
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5116
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P003 - Enduit plâtre cloison - R+ 1 - Bureau 101 ITM-KYDPG-2954577
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Enduit plâtreux blanc avec couche cartonnée	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BVM

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5117 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5117
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P004 - Enduit ciment poteaux + tapisserie - R+1 - Bureau 101 ITM-NZGGX-2954578
Description ITGA	Peinture / Enduit gris en vrac avec couche en papier

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit gris en vrac avec couche en papier non séparable (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : I RC (3)

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
- (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
- (3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
- Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
- Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5118 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5118
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P005 - Colle de lino + Ragréage - R+1 - Circulation 2 ITM-DMBCN-2954575
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris non séparable	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BVM (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5119 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérès
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5119
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P006 - Enduit plâtre cloison - R+ 1 - Service courrier 103 ITM-ZUTLR-2926708
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distingues par M. (2) Analyste : BVM (3)

- (1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
- (2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
- (3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5120 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5120
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Cliant : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier cliant	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P007 - Ragraeage sous moquette - R+ 1 - Bureau 102 ITM-TBUSQ-2926709
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragraeage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Colle polymère jaune + Ragraeage gris non séparable (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BVM (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5121 EN DATE DU 17/02/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5121
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P008 - Enduit ciment mur + tapisserie - R+ 1 - Circulation 2 ITM-PLKKC-2926707
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche en papier

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche en papier (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BVM (3)

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
 (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
 (3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
 Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
 Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5122 EN DATE DU 17/02/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5122
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P009 - Colle de lino + Ragréage - R+ 1 - Circulation 1 ITM-XCYYU-2926706
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragréage gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris en vrac hétérogène non séparable	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : I RC (3)

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
 (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
 (3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
 Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
 Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5123 EN DATE DU 17/02/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5123
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P010 - Colle de lino + Ragréage - R+ 1 - Circulation 1 ITM-ORELF-2926705
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris non séparable	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BVM (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5124 EN DATE DU 17/02/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5124
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Cliant :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier cliant	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P011 - Enduit plâtre cloison - R+ 1 - Salle de reunion 110 ITM-KDQGT-2926704
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche en papier

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche en papier (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distingues par M. (3) Analyste : BVM (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le cliant. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le cliant, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5125 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5125
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P012 - Enduit ciment mur + tapisserie - R+ 1 - Circulation 1 ITM-LVSMF-2926703
Description ITGA	Peinture / Enduit gris en vrac / Papier

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit gris en vrac non séparable + Papier non séparable (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : BVM (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5126 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5126
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P013 - Ragraeage + colle moquette - RDC - CARSAT Bureau 3 ITM-SGLDK-2926700
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragraeage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragraeage gris non séparable	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : I RC (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5127 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérès
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5127
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P014 - Enduit plâtre mur - RDC - CARSAT Bureau 3 ITM-WDYSX-2926701
Description ITGA	Peinture (1) / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac (2)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3)	---	Autres fibres inhalables distingues par M. (4) Analyste : BVM (5)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.

(2) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(4) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(5) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5128 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5128
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P015 - Enduit plâtre mur - RDC - CARSAT Bureau 1 ITM-UJBN-2926702
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. Autres fibres inhalables distinguées par D. (3),(4) Analyse : BVM (5)

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
- (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
- (3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
- (4) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
- (5) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
- Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
- Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5129 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5129
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P016 - Colle de lino + Ragréage - RDC - Accueil general ITM-LKLTJ-2926699
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BVM (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5130 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5130
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P017 - Enduit plâtre mur - RDC - Accueil 3 ITM-OIFEQ-2926698
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac / Toile fibreuse blanche

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distingues par M. (3) Analyse : BVM (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5131 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5131
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P018 - Enduit ciment mur - RDC - Accueil general ITM-USFWC-2954571
Description ITGA	Peinture / Enduit gris en vrac / Toile fibreuse blanche

Préparation

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit gris en vrac non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distingues par M. (3) Analyste : BVM (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5132 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5132
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P019 - Ragraeage sous moquette - R+ 1 - Bureau 112 ITM-CFJNM-2954573
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragraeage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragraeage gris non séparable	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BVM (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5133 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérès
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5133
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Cliant : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier cliant	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P020 - Enduit ciment mur + tapisserie - R+ 1 - Bureau 112 ITM-MTOLL-2954572
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Enduit gris en vrac hétérogène	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BVM (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5134 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5134
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P021 - Ragréage sous moquette - R+ 1 - Bureau 105 ITM-DTNOO-2954574
Description ITGA	Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris non séparable	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BVM (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5135 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5135
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P022 - Enduit plâtre cloison - R+ 1 - Bureau 105 ITM-LYKSJ-2926697
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée (1)	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BVM (3)

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
- (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
- (3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
- Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
- Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5136 EN DATE DU 17/02/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérés
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5136
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P023 - Panneaux et plaques - RDC - Accueil general ITM-PFJZX-2926694
Description ITGA	Peinture / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau fibreux beige (1)	MOLP + META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 4 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : MJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5137 EN DATE DU 17/02/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérès
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5137
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier client	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P024 - colle d'isolant - RDC - Accueil general ITM-YBSBK-2926695
Description ITGA	Colle grise hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Colle grise hétérogène	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BVM

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tél : 03.87.35.83.50
Fax : 03.87.35.50.60
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT032602-5138 EN DATE DU 17/02/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérès
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1815
Echantillon ITGA : IT032602-5138
Reçu au laboratoire le : 13/02/2026

Réf. Cliant : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGEST-CPAM-illkirch_2026_02_12_1343_5956
Dossier cliant	2602CGEST-CPAM-illkirch - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-ZPWJPR-186657
Echantillon	P025 - Isolant plafond - RDC - Accueil general ITM-XMUMT-2926696
Description ITGA	Matériau fibreux jaune avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Matériau fibreux jaune avec poussières	META (A) le 17/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : I RC

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : **Mattéo DAL DEGAN** Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
 sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT072603-28557 EN DATE DU 18/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
 M. Anthony BLUM
 5 allée Cérès
 67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-11134
 Echantillon ITGA : IT072603-28557
 Reçu au laboratoire le : 17/03/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGESG - BI14370000000232_2026_03_16_1438_1571
Dossier client	2602CGESG - BI14370000000232 - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-DHWSOD-238433
Echantillon	P026 - Enduit extérieur béton - Extérieur - cote dégagement 1 ITM-KRVEJ-3343250
Description ITGA	Enduit compact beige et gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Enduit compact beige et gris hétérogène	META (A) le 18/03/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : AFE

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Pierre SZCZEPANSKI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
 sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT072603-28558 EN DATE DU 18/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
 M. Anthony BLUM
 5 allée Cérés
 67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-11134
 Echantillon ITGA : IT072603-28558
 Reçu au laboratoire le : 17/03/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGESG - BI14370000000232_2026_03_16_1438_1571
Dossier client	2602CGESG - BI14370000000232 - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-DHWSOD-238433
Echantillon	P027 - Crepis extérieur soubassement - Extérieur - cote dégagement 1 ITM-SGZXY-3343249
Description ITGA	Peinture / Matériau compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau compact gris (1)	META (A) le 18/03/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : AFE (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Pierre SZCZEPANSKI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
 sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT072603-28559 EN DATE DU 18/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
 M. Anthony BLUM
 5 allée Cérès
 67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-11134
 Echantillon ITGA : IT072603-28559
 Reçu au laboratoire le : 17/03/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGESG - BI14370000000232_2026_03_16_1438_1571
Dossier client	2602CGESG - BI14370000000232 - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-DHWSOD-238433
Echantillon	P028 - Crevin extérieur - Extérieur - cote dégagement 1 ITM-PJEZN-3343251
Description ITGA	Peinture / Matériau gris en faible quantité en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau gris en faible quantité en vrac non séparable (1)	META (A) le 18/03/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : AFE (3)

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
 (2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
 (3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Pierre SZCZEPANSKI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT072603-28560 EN DATE DU 18/03/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Cliant :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
M. Anthony BLUM
5 allée Cérès
67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-11134
Echantillon ITGA : IT072603-28560
Reçu au laboratoire le : 17/03/2026

Réf. Cliant : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le cliant qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGESG - BI14370000000232_2026_03_16_1438_1571
Dossier cliant	2602CGESG - BI14370000000232 - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-DHWSOD-238433
Echantillon	P029 - Enduit extérieur béton - Extérieur - cote dégagement 2 ITM-DKFKO-3343253
Description ITGA	Enduit beige en vrac hétérogène / Matériau gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Enduit beige en vrac hétérogène + Matériau gris non séparable (1)	META (A) le 18/03/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : AFE (3)

- (1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Pierre SZCZEPANSKI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du cliant, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
 sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT072603-28561 EN DATE DU 18/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
 M. Anthony BLUM
 5 allée Cérés
 67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-11134
 Echantillon ITGA : IT072603-28561
 Reçu au laboratoire le : 17/03/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGESG - BI14370000000232_2026_03_16_1438_1571
Dossier client	2602CGESG - BI14370000000232 - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-DHWSOD-238433
Echantillon	P030 - Crevin exterieur soubassement - Exterieur - cote degagement 2 ITM-FPKOL-3343254
Description ITGA	Peinture / Matériau compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau compact gris (1)	META (A) le 18/03/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : AFE (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Pierre SZCZEPANSKI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
 sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT072603-28562 EN DATE DU 18/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC STRASBOURG (CGEST)
 M. Anthony BLUM
 5 allée Cérés
 67100 STRASBOURG CEDEX

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0726-11134
 Echantillon ITGA : IT072603-28562
 Reçu au laboratoire le : 17/03/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2602CGESG - BI14370000000232_2026_03_16_1438_1571
Dossier client	2602CGESG - BI14370000000232 - 2 rue Vieux Moulin 67400 Illkirch Graffenstaden 67000 Strasbourg ITC-DHWSOD-238433
Echantillon	P031 - Crepis extérieur - Extérieur - cote dégagement 2 ITM-CXQJY-3341886
Description ITGA	Peinture / Matériau compact gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
► Peinture non séparable + Matériau compact gris (1)	META (A) le 18/03/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : AFE (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Pierre SZCZEPANSKI Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 27

Page 1 / 1

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

Néant

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



CERTIFICAT

N° DTI/202211 - 004

Date d'émission: 24/05/2024

Certifié par la présente que :			
ANTHONY BLUM			
a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences			
DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	13/06/2023	12/06/2030
DPE - avec mention	Diagnostique de performance énergétique d'immeubles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation	29/11/2022	28/11/2029
DPE	Diagnostique de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique	29/11/2022	28/11/2029
Amiante - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	29/11/2022	28/11/2029
Amiante	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	29/11/2022	28/11/2029

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément :

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Arrêté du 26 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 4-0085
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR



Xavier Daniel, Directeur de la Certification

SOCOTEC Certification France - 13, cours Voltaire 62977 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Orteil 480 994 309 - www.socotec-certification-international.fr

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

 **01 41 34 50 00**
 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
 POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 6451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.